

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	54 (1925)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	Institution suisse des jeunes aveugles catholiques à Fribourg

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Avis pour la Retraite des Instituteurs.

La retraite commencera le lundi soir, à 6 h. ; elle se terminera le vendredi matin, vers les 8 heures.

La pension (grâce à quelques subsides) est de 8 fr. pour la durée de la retraite. Elle est payable à M. l'Econome.

Les instituteurs recevront prochainement, s'ils ne l'ont déjà reçue au moment où ces lignes les atteindront, une invitation du Comité de la Société fribourgeoise d'Education. Quoi qu'il en soit, que tous les instituteurs du canton se considèrent comme invités par le présent avis. On les prie de bien vouloir s'inscrire sans retard comme participants, à la Direction de l'Ecole normale, avant le 15 juillet. Une carte postale (avec signature lisible) suffit.

On voudra bien se munir de livres de prières, de lecture pieuse ou de méditation.

L'Ecole normale est heureuse d'accorder l'hospitalité à ceux qui furent ses hôtes pendant quatre années. Elle l'est tout particulièrement, parce que le prédicateur est notre Evêque, celui que l'Eglise a constitué notre Chef et notre Père en religion. Sa parole chaude, vivante, la bonté de son cœur, la haute idée qu'il se fait de notre mission, l'intelligence qu'il a des besoins de son diocèse et de ses enfants, tout doit nous exciter à venir l'entendre, non par vaine curiosité, mais dans l'intention et le désir de mieux correspondre à notre devoir et à ses vœux.

Chers instituteurs, venez ; Hauterive vous convie et vous attend.



## Institution suisse des jeunes aveugles catholiques à Fribourg

(COMMUNIQUÉ) *La Société lucernoise de l'œuvre des aveugles* a fait l'acquisition de l'institut « Sonnenberg », maison bien aménagée, spacieuse et ensoleillée, presque neuve, placée dans un site charmant de la banlieue de Fribourg, sur une hauteur de la rive droite de la Sarine. Elle y ouvrira l'automne prochain *un établissement d'éducation pour les enfants aveugles catholiques normalement doués*. L'établissement sera confié aux dévouées religieuses de Baldegg. Ce qui a décidé la société lucernoise à fonder la nouvelle institution, c'est le fait qu'en Suisse il n'y a pas de maison d'éducation pour aveugles qui réponde pleinement aux vœux des parents et des autorités catholiques en ce qui concerne le côté *confessionnel*, tout en étant à la hauteur à d'autres points de vue. Pour éviter l'éparpillement des œuvres et des efforts, le nouvel établissement accueillera les enfants aveugles catholiques de *toute* la Suisse ; il ouvrira ses portes

à la partie romande aussi bien qu'à la partie allemande de notre pays. C'est d'ailleurs pour ce motif que l'établissement a été placé sur la limite des deux langues.

La nouvelle maison n'entend aucunement faire concurrence aux œuvres similaires protestantes ; comme par le passé, nos sociétés et autres organes placeront les enfants de cette confession dans des établissements protestants.

L'« Institution suisse des jeunes aveugles catholiques » a été créée avec le consentement et sous les auspices de *Monseigneur l'Evêque de Lausanne-Genève-Fribourg* et de la *Direction de l'Instruction publique* du canton de Fribourg.

Les organes compétents de toutes les régions de la Suisse qui ont à placer des enfants aveugles en âge de fréquenter l'école, voudront bien *d'ores et déjà les faire inscrire* auprès de l'une ou de l'autre des deux sociétés soussignées, en fournissant en même temps les données nécessaires (nom, prénom, âge, etc.). Par cette inscription, l'intéressé ne s'oblige pas ; les conditions d'admission et des renseignements détaillés lui seront adressés ultérieurement.

Lucerne et Fribourg, le 19 mars 1925.

**Luzernischer Blinden-Fürsorge-Verein, Luzern.**

UNION FRIBOURGEOISE  
POUR LE BIEN DES AVEUGLES, FRIBOURG.

---

## LA LECTURE

*D'après la Vie intellectuelle du R. P. Sertillanges, O. P.<sup>1</sup>*

---

La lecture joue un rôle considérable dans la vie intellectuelle, car elle est le moyen universel d'apprendre et elle est la préparation immédiate ou lointaine de toute production. Savoir lire et savoir utiliser ses lectures est donc pour l'homme d'étude une nécessité primordiale.

La première règle que donne le Père Sertillanges est celle-ci : lisez peu. Il ne faut pas prendre cette règle à la lettre, mais la comprendre ainsi : il faut lire beaucoup au sens absolu, parce que l'œuvre est vaste et qu'on veut se former un esprit large, mais il faut lire peu relativement au nombre immense d'écrits qui paraissent chaque jour. Ce qu'il faut proscrire, c'est la passion de lire qui est une tare, comme les autres passions : elle accapare l'âme, y entretient le trouble, y lance et y entre-croise des courants confus et en épouse les forces. Il faut lire intelligemment, non passionnément ; la lecture désordonnée engourdit l'esprit ; elle ne le nourrit pas et elle le rend peu à peu incapable de réflexion et de concentration, par suite, de production. Le sage travailleur ne lit que ce qu'il veut retenir et ne retient que ce qui doit servir. Il faut pourtant se tenir au courant, dit-on, et sans doute un intellectuel ne peut ignorer

<sup>1</sup> Librairie des Jeunes, 3, rue de Luynes, Paris, 8 fr. français. Livre très recommandé, en vente à l'Imprimerie Saint-Paul. (Réd.)